

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le douze avril, les membres du conseil municipal de la commune de La motte d'Aigues se sont réunis à 18 h 30 dans la salle du conseil de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Le Maire le 02 avril 2021, conformément à l'article L.2121-10 du CGCT.

Etaient présents : GOUIRAND Alain, LEBouc Nathalie, FRANC Daniel, BONETY Myriam, MERLINO Bernard, BLANC Chantal, NUGNES Valérie, EYMARD Laurence, PARRAT Frédéric, LEMEUR Sabrina, CALAC Jean-Baptiste, CAVALIER Baptiste, RODRIGUEZ Marielle, FIORITO Marie-Laure, NOUVEL Yannick

Monsieur Le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil. Madame LEBouc Nathalie est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Ordre du jour

1 – Vote du Budget primitif 2021

Monsieur Le Maire présente le budget primitif 2021 de la commune qui doit être soumis à l'approbation du Conseil Municipal et donne lecture des propositions par chapitre et par article arrêtées lors de la réunion de la commission des finances le 07 avril 2021.

⇒ *Dépenses de fonctionnement* :

Chapitre 011 – Charges à caractère général = 253 486.00 €
Chapitre 012 – Charges de personnel, frais assimilés = 430 000.00 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante = 96 600.00 €
Chapitre 66 – Charges financières = 3 000.00 €
Chapitre 68 – Dotations aux provisions = 600.00 €
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement = 48 638.00 €
Total des dépenses de fonctionnement = 832 324.00 €

⇒ *Recettes de fonctionnement* :

Chapitre 013 – Atténuation de charges = 500.00 €
Chapitre 70 – Produits services, domaines et ventes = 51 400.00 €
Chapitre 73 – Impôts et taxes = 551 067.00 €
Chapitre 74 – Dotations et participations = 159 357.00 €
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante = 70 000.00 €
Total des recettes de fonctionnement = 832 324.00 €

⇒ *Dépenses d'investissement* :

Chapitre 16 – Emprunts et dettes = 15 000.00 €
Chapitre 20 – Immobilisations Incorporelles = 2 000.00 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles = 80 000.00 €
Total des dépenses d'investissement = 97 000.00 €

⇒ *Recettes d'investissement* :

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers = 48 362.00 €

Chapitre 21 – Virement de la section de fonctionnement = 48 638.00 €

Total des recettes d'investissement = 97 000.00 €.

L'assemblée à l'unanimité approuve le budget primitif 2021.

2 – Création d'un poste d'Adjoint Administratif 2021

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée la requête de l'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe qui sollicite une modification de sa durée hebdomadaire de travail afin d'obtenir un poste à temps complet.

Actuellement l'agent occupe un poste à temps non complet (28H/semaine) et souhaite améliorer sa situation personnelle et apporter une meilleure qualité de service public.

L'assemblée à l'unanimité DECIDE la suppression à compter du 1^{er} juin 2021 d'un emploi permanent à temps non complet (28H/semaine) d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe, et la création à compter de cette même date d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe.

3 – Skate-Park

Monsieur le Maire informe l'assemblée de son intention d'enlever le skate-park car il est en très mauvais état et son utilisation peut devenir dangereuse. Il propose de commencer les travaux de clôture pour sécuriser le parc, et précise qu'une étude sera prochainement lancée pour l'aménagement de ce terrain de sports et de loisirs.

Une information sera diffusée pour informer les habitants de cette décision et du projet.

Questions diverses

⇒ Commerce ambulant : une demande pour un poissonnier ambulant avait été évoquée récemment, à ce jour le commerçant intéressé pour un emplacement dans notre commune ne pourra pas venir, il est proposé d'essayer de trouver un autre poissonnier.

⇒ Cabanon « Mason » : ce cabanon a été construit sans autorisation en 2014, certains élus demandent si une procédure a été entamée et quelle est la position de la nouvelle municipalité.

La municipalité en place ne souhaite relancer aucune procédure, ni remettre en cause une décision antérieure.

⇒ Etang de la Bonde : le projet n'ayant toujours pas avancé faute de réponse de la part du propriétaire, certains élus souhaitent qu'à la prochaine séance le Président de COTELUB vienne assister à la réunion pour pouvoir présenter leur projet d'aménagement du parking et des abords de l'Etang le long de la voie.

Fin de la séance : 20 H 00.